Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : 3144

Concernant :

Sas AB INBEV FRANCE
38 allée Vauban avenue de la Répu
Blique ZAC Euralille Romarin
59110 LA MADELEINE

Dépôt effectué par :

Sas AB INBEV FRANCE
38 allée Vauban avenue de la Répu
Blique ZAC Euralille Romarin
59110 LA MADELEINE

Numéro RCS : Lille B 321 336 208 <14805/1981B00155>

Pièces déposées le 10/03/2010	Numéro : 3002185
Procès-verbal du 04/02/2010 - Changement de Président	
Décision des associés du 04/02/2010 Nomination d'un membre du conseil de Présidence	

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

1 0 MARS 2010

14805
2185

AB InBev France
Société par Actions Simplifiée au capital de 15 200 000 euros
Siège social : Immeuble CRYSTAL
38 place Vauban
Zac Euralille Romarin
59110 La Madeleine

321 336 208 RCS LILLE

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

1 0 MARS 2010

Procès verbal de la réunion
du Conseil de Présidence du 4 Février 2010

L'an deux mille dix, le 4 février à quinze heures, le Conseil de Présidenoe s'est réuni au siège sooial, sur oonvooation de l'un de ses membres, Monsieur Nioolas BONNEL, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplaoement du Président, démissionnaire,

- Pouvoirs pour l'aooomplissement des formalités.

Il résulte du registre de présenoe :

Qu'assistent à oette réunion Monsieur Nioolas BONNEL, Conseiller, et Mademoiselle Emilie RUYANT, Conseillère,

Et que Monsieur Christiaan COOLS, Président, est absent et exousé.

Monsieur Nioolas BONNEL, en sa qualité de Conseiller le plus anoien, préside la séanoe.

Il oonstate que les oonseillers présents ou représentés réunissent au moins la moitié des membres en fonotion et qu'en oonséquenoe le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Françoise GUYOT remplit les fonotions de seorétaire de séanoe.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.
Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT, DEMISSIONNAIRE

Monsieur Nicolas BONNEL expose que Monsieur Christiaan COOLS a démissionné ce jour de ses mandats de Président de la société et de membre du Conseil de Présidence.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Christiaan COOLS et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à dater de ce jour et sans limitation de durée, en qualité de Président Monsieur Eric LAUWERS, domicilié à LEUVEN 3000, BROUWERIJPLEIN 1 (Belgique)

Le Conseil décide que Monsieur Eric LAUWERS exercera ses fonctions dans les limites définies par le Groupe AB INBEV, au-delà desquelles une autorisation du Conseil de Présidence sera nécessaire en application des dispositions de l'article 11.4 des statuts.

POUVOIRS

Le Conseil de Présidence donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Conseiller.

Le Président de séance

Un Conseiller

PREMIERE DECISION

Les associées nomment, à dater de ce jour et sans limitation de durée, en qualité de membre du Conseil de Présidence, Monsieur José LAFUENTE, demeurant à WATTIGNIES, 36 rue Guynemer.

DEUXIEME DECISION

Les associées donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les associées ont dressé et signé le présent procès-verbal.

CAVENOR

INBEV BELGIUM